



DES FLEURS SUR MON MUR FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA CHARTE DE VÉGÉTALISATION DES RUES

Jardiner dans votre rue vous est maintenant possible. Dans le respect d'une Charte, votre engagement favorisera la nature en ville et la biodiversité. Cet engagement participera ainsi à l'amélioration de la qualité de vie de chacun, créera du lien social et responsabilisera les Mauléonais dans le respect du végétal et d'une gestion écologique en lien avec le label Villes et Villages Fleuris.

QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE ?

Toute personne physique ou morale ayant la motivation et le souhait d'embellir sa rue.

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Il suffit de remplir le formulaire de demande de végétalisation en acceptant la Charte (case à cocher) et de l'adresser par mail à environnement@mauleon.fr ou de le déposer à l'accueil de votre mairie.

TRAITEMENT DES DEMANDES

Les services de la Commune vérifient la faisabilité de votre demande qui peut être refusée pour certains motifs comme :

- la présence de réseaux en sous-sol,
- la présence d'une cave avec risque d'infiltration,
- la largeur insuffisante sur le trottoir pour assurer la continuité piétonne et le cheminement des personnes à mobilité réduite,
- l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur certains secteurs.

Si votre demande est acceptée, les services municipaux vous proposeront une liste de plants, réaliseront les fosses sur les espaces publics et les livreront avec de la terre végétale, du paillage et les tuteurs nécessaires, prêtes à la plantation. Une liste de plantes durables et des conseils de jardinage vous seront également fournis. Vous pourrez alors planter les végétaux et les entretenir.

CHARTRE DE VÉGÉTALISATION DES RUES

COMMENT CHOISIR LES VEGETAUX ?

La mairie de Mauléon vous propose une liste de plantes (vivaces, arbustes, plantes grimpantes...) adaptées à notre région.

ENGAGEMENTS DES DEMANDEURS

- Planter les végétaux au plus tard un mois après la réalisation de la fosse, lors d'un rendez-vous avec les agents municipaux ou seul ;
- Entretenir les plantes (arrosage mesuré si nécessaire, taille...). Une taille régulière des végétaux est demandée afin de limiter l'emprise sur le domaine public et conserver le passage ;
- Limiter l'arrosage au strict nécessaire tout en respectant la réglementation en vigueur (arrêtés portant limitation des usages de l'eau...) ;
- Gérer les déchets de taille de manière écologique autant que possible (compostage à proximité... - voir *Petit guide du compostage* remis avec les plantes) ;
- Limiter la hauteur des plantes à 2 m (hors plantes grimpantes) ;
- Demander l'autorisation à la mairie avant l'installation de nouvelles plantes si nécessaire ;
- Ne pas installer de tuteurage, seule la Mairie s'en chargera ;
- Assurer le désherbage de manière régulière sans produit phytosanitaire. L'apport d'engrais minéral n'est pas autorisé ;
- Maintenir la zone plantée propre en enlevant quotidiennement les déchets qui pourraient s'y trouver. Le trottoir alentour devra être maintenu propre en ramassant les feuilles et branchages issus des plantations.

Dans la mesure où le demandeur ne remplirait pas pleinement ses engagements, les services de la Ville procéderont au rebouchage de la réserve.

CONTACT

Pour toute information complémentaire : 05 49 81 17 15 (environnement@mauleon.fr)

Protection des données

Les données à caractère personnel recueillies sont enregistrées par le responsable du traitement - Ville de Mauléon, Place de l'hôtel de ville, 79700 Mauléon, pour l'action « Fleurissement participatif ». Elles sont conservées pour une période de 3 ans. Les données sont destinées aux personnels habilités de la Mairie de Mauléon ayant pour mission d'assurer le bon déroulement de l'action.

1 – PIEDS DE MURS FLEURIS

Que vous soyez propriétaire ou locataire (avec accord de votre propriétaire), demandez l'ouverture d'une fosse de plantation que vous pourrez végétaliser avec des plantes et des fleurs adaptées au site.

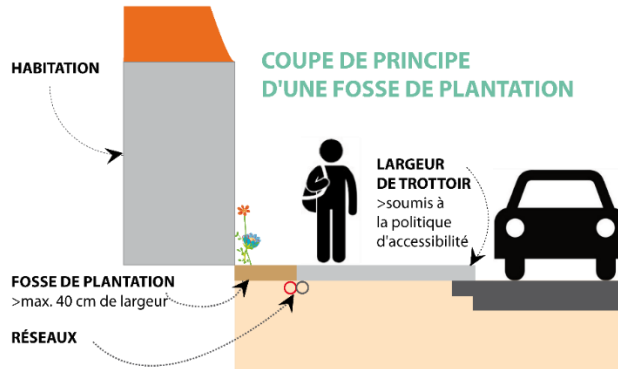
2 – PIEDS D'ARBRES FLEURIS

Végétalisez et fleurissez le pied d'un arbre, à proximité de votre domicile, pour l'embellissement et la qualité de vie de notre ville.

3 – MOBILIER URBAIN FLEURI

Végétalisez et fleurissez une (ou des) barrière(s) de ville fixes le long du trottoir devant votre habitation, commerce, etc., pour l'embellissement et la qualité de vie de notre ville.

COUPE DE PRINCIPE D'UNE FOSSE DE PLANTATION



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Vous pouvez l'adresser par mail à environnement@mauleon.fr ou le déposer à l'accueil de votre mairie.

NOM :		PRENOM :		SIGNATURE :
ADRESSE :				
MAIL :		Téléphone :		

Je m'engage au respect de la Charte de végétalisation telle que détaillée ci-avant

J'accepte que la Mairie de Mauléon prenne des photos ou films de ces réalisations afin de les relayer sur différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, presse, bulletins d'informations municipaux...)

ATTESTATION D'ACCORD DU PROPRIETAIRE (faire remplir ce paragraphe si le demandeur n'est pas le propriétaire)

Je soussigné

Donne mon accord pour que la commune installe un fleurissement le long du mur de ma propriété sise à (adresse)

.....

Le Signature :

Cocher la case de l'opération choisie (1, 2 ou 3). Vous pouvez participer aux 3 opérations !

L'accord sera soumis à une étude de faisabilité et des prescriptions.

1 – Je participe à PIEDS DE FAÇADES FLEURIS

Statut : propriétaire commerçant syndic de copropriété

Adresse de la plantation :

Type de végétalisation et dimension de fosse envisagées :

→ Joindre un plan de situation et une photo du site

→ Les locataires doivent joindre une attestation de l'accord du propriétaire ou des co-propriétaires (modèle joint)

2 – Je participe à PIEDS D'ARBRES FLEURIS

Emplacement précis de l'arbre :

Essence de l'arbre :

→ Joindre un plan de situation et une photo du site

3 – Je participe à MOBILIER URBAIN FLEURI

Emplacement précis du mobilier :

→ Joindre un plan de situation et une photo du site

Protection des données

Les données à caractère personnel recueillies sont enregistrées par le responsable du traitement - Ville de Mauléon, Place de l'hôtel de ville, 79700 Mauléon, pour l'action « Fleurissement participatif ». Elles sont conservées pour une période de 3 ans. Les données sont destinées aux personnels habilités de la Mairie de Mauléon ayant pour mission d'assurer le bon déroulement de l'action.